



J10I2023 : Grand et dernier rassemblement avant décollage



Aménagement : Sada va enfin avoir son nouvel Hôtel de Ville

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2712 - Édition du 21 Aout 2023



LE19H RENTRÉE SCOLAIRE : VALORISER LA MIXITÉ SOCIALE
Ministère de l'Éducation : "ATTAL a Vista" Gaby ?

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

POLITIQUE : Gabriel Attal : Un amalgame dérapage pas au goût des Mahorais

C'est lors d'une officielle allocution, dans le cadre de son déplacement chez nos voisins réunionnais, en fin de semaine dernière, que le tout nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, a tenu des propos plus qu'ambigus soulignant avec une imparfaite assimilation commune les conjoints termes "immigration" et "origine mahoraise". Une tournure bien au travers de la gorge populaire du 101ème département français et de certains de ses parlementaires.

C'est donc lors de sa visite express à la Réunion, ce jeudi 17 août 2023 que l'ex secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre et porte-parole du Gouvernement, a donc lâché

son »discret « pavé la mare depuis la région Nord-ouest de l'île voisine; exactement en une école primaire de la commune de la Possession. Un pavé suscitant de virulentes réactions polémiques. En effet, faisant état des challenges démographiques dont la commune fait face, le ministre de l'Éducation a tout bonnement indiqué que l'école en question était « concernée par une immigration importante des personnes qui sont d'origine mahoraise ou comorienne qui sont scolarisées ici ». En somme, comment les habitants, originaires d'un autre département français voisin, peuvent-ils être assimilés à de l'immigration !?

Une ineptie qui n'est pas tombée dans la sourde oreille de la députée

Estelle Youssouffa, qui, par la réactivité de ses réseaux sociaux, a volontairement interpellé l'intéressé rappelant, je cite : « Il n'y a pas d'immigration mahoraise à la Réunion. Sauf à considérer vos compatriotes du 101ème département (Français depuis 1841) comme des étrangers et à faire la com'politicienne sur notre dos ».

Une maladresse qui ne peut être simplement qualifiée comme telle mais qui, toutefois, a eu pour réactive conséquence protocolaire et diplomatique d'engendrer les excuses publiques de ce dernier, dès le lendemain, également via ses réseaux sociaux : « Une phrase que j'ai prononcée hier a laissé penser que je voulais lier l'installation de Mahorais

Estelle Youssouffa Députée

@DeputeeEstelle

Mr @Gabrielattal @education_gouv il n'y a pas "d'#immigration mahoraise" à #LaRéunion. Sauf à considerer vos compatriotes du 101e département (Français depuis 1841) comme des étrangers et à faire de la com' politicienne sur notre dos. Mtsssss #RaHachiri

youtube.com
 La visite de Gabriel Attal s'est poursuivie à La Possession ...
 La visite de Gabriel Attal s'est poursuivie à La Possession et au Port ce jeudi : au programme, mixité sociale, éducation...

4:34 AM · 18 août 2023 · 19,1 k vues

76 Reposts 15 citations 232 J'aime 3 Signets

Tweet de la députée E. Youssouffa



Des excuses officielles formulées par écrits dès le jour suivant (DR/©Willy Thevenin)

à La Réunion à une immigration. Évidemment ce n'était aucunement mon intention. Ma formulation était donc maladroite. Les Mahorais sont pleinement français. C'est ce que j'ai dit ce matin aux élus de Mayotte avec qui j'ai échangé pour leur présenter mes excuses, ainsi qu'aux Mahorais. Je me rendrai dans ce département prochainement pour y travailler avec tous les acteurs de la communauté éducative ».

Des excuses dont le député **Mansour Kamardine** « prend bien acte » mais qui souligne tout de même une insidieuse orientation gouvernementale qui tendrait à « construire Mayotte comme une annexe, voire une sous-région coloniale de la Réunion ». Un argumentaire qu'il appuie par « le silence approbateur est assourdissant (ndlr – des élus réunionnais). Cela montre qu'ils amalgament délibérément les Comoriens, qui sont des étrangers, et les Mahorais, qui français depuis près de 200 ans ». Un dérapage qui doit aussi

servir de « réveil de la conscience de l'Etat pour, enfin, faire de Mayotte ce qu'elle doit être : un véritable département français autonome de la Réunion et favoriser l'égalité sociale, afin de permettre aux Mahorais d'avoir, sur leur territoire de naissance, ce qu'ils vont chercher dans l'île soeur... ».

De son côté, la maire de la commune depuis laquelle la polémique est partie, **Vanessa Miranville**, a publiquement fait savoir — par communiqué relayé ce dimanche 20 août — qu'elle souhaitait « rappeler son engagement en faveur de la diversité culturelle et du bien-vivre ensemble. Au quotidien, la Ville veille à promouvoir un environnement inclusif où chaque individu est valorisé pour sa contribution unique à notre communauté »...

La prochaine visite ministérielle en notre territoire sera fort probablement au climax de sa langoureuse diplomatie. Caribou Gaby !



Suivez le JDM sur internet

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

SPORT : JIOI2023 : Grand et dernier rassemblement avant décollage

C'est ce samedi 19 août au matin, au sein du symbolique l'hémicycle Younoussa Bamana du Conseil départemental, que le Comité régional olympique et sportif de Mayotte, et ses institutionnels partenaires, avaient donné rendez-vous à l'ensemble des athlètes qui défendront, dès vendredi prochain, les couleurs franco-mahoraises en cette 11^{ème} édition des Jeux des îles.

À l'image d'une festive petite sauterie au coeur du village des schtroumpfs, les abords du Conseil départemental se sont vus envahis, à heure matinale, d'une impressionnante vague bleu, floquée dorsalement-parlant Mayotte. Une légitime et dynamique émulation à l'image des visages souriants venus quérir les dernières informations pratiques quant à leur proche mouvance, dès ce mercredi

23 août, direction la capitale de Madagascar : Antananarivo, plus populairement connue sous le nom de Tana.

Protocole de circonstance et officielles données

La cuvée 2023 se veut une massive première en terme numérique; en effet, là où nos précédentes délégations tournoyaient au plus haut de leur forme vers les 150-160 athlètes, cette année, il est question d'une **délégation mahoraise de 383 personnes, dont 361 compétiteurs**. Pas de quoi rougir notamment face à nos cousins réunionnais et leurs 452 challengers sachant, de surcroît, que **sur les 23 disciplines recensées** lors de cette internationale compétition, **Mayotte participera à 17* d'entre elles**.

Autant dire que les chances de médailles sont réelles, comme l'a déclaré **Zouhourya Mouayad Ben**, vice-présidente CD, chargée des sports, de la culture et de la jeunesse : « *Nous espérons bien-sûr que vous ramènerez plus de médailles que les années passées. Nous croyons en vous, nous savons que Mayotte a des talents et c'est vous. Nous espérons aussi que cela donne encore plus envie à nos jeunes de s'investir dans le domaine sportif* ».

Un investissement également allié à un concret engagement venant des étatiques sphères comme ne manque pas de souligner **Madeleine Delaperrière**, directrice de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Mayotte (DRAJES) : « *Vous incarnez le terrain mais sachez qu'il a de plus en plus de progrès sur le territoire, de dynamique et d'union ce qui représente une force de structuration aussi à travers les équipements. Nous savons qu'il y a beaucoup à faire et nous souhaitons*



Démarrage de cet ultime grand rassemblement avant départ au sein de l'hémicycle Y. Bamana

vraiment au maximum accentuer les efforts faits par l'Etat pour que vous ayez les conditions réunies pour pratiquer votre discipline de manière correcte, conforme et confortable par ce qui est demandé par l'Ordre fédéral ».

Une symbolique bien au-delà du Sport

Considérés tels des mini Jeux olympiques dans la zone océan Indien, les JIOI sont aussi une manière diplomatique, d'un autre genre, de développer avec respect, dans les nobles valeurs fédératrices et fraternelles du Sport, un renforcement des liens qui unissent, de manière plus ou moins directe et diplomatique, diverses et insulaires nationalités de notre région Sud-Ouest africaine. Des liens reliant implicitement un individu à la représentation globale de son propre pays, aux yeux d'autres, comme le



Jérémie Gibiat, 1ers jeux, demi centre au sein de l'équipe de handball mahoraise et joueur à Tsimkoura depuis 3 ans : « Cela fait bien 2 ans que nous sommes en pré-préparation pour ces jeux et avons intensifié l'entraînement, dimanches matins inclus, depuis mai. C'est intéressant pour nous car nous n'avons jamais eu une telle qualité d'entraînement en amont. Inutile de préciser que nous sommes motivés à bloc »...



(de g. à d.) M. Delaperrière, Z. Mouayad Ben, M. Vita, et Djassim Ahamada, porte drapeau de cette délégation et médaillé d'or aux JIOI 2015 grâce un saut en longueur de 7,61 m

rappelle avec légitime insistance le président du CROS, **Madi Vita** : « Il est question en premier lieu de l'image de Mayotte; c'est le comportement qui fait tout. N'oubliez jamais que tout ce que vous faites de façon individuelle reflète le tout Mayotte. Une seule personne qui fait de bonnes choses en fera bénéficier tout notre territoire et cela est aussi valable dans le sens opposé ».

À ces recommandations où il également rappelé l'importance de ne pas trop attirer l'attention sur soi, notamment dans le cadre de sorties nocturnes ou autres motifs loisirs et

de ne pas, justement, porter de signes distincts d'appartenance nationale, aussi pour des raisons sécuritaires en dehors des enceintes sportives (ndlr – éviter de s'estampiller trop aisément touriste et de susciter la convoitise de pickpockets ou autres malveillantes approches, aussi connues de par ces malgaches contrées), l'assemblée protocolaire ne cache pas son vif intérêt de préparer déjà le terrain quant à sa candidature pour la prochaine et 12ème édition en 2027. Mayotte se doit donc d'être irréprochable ! Une implicite pression supplémentaire pour nos jeunes ambassadeurs

compétiteurs, soutenus presque intégralement par des subventions départementales avoisinant les 800 000 euros et principalement dédiées aux frais ayant trait au transport mais également à l'hébergement.

L'hébergement justement, dernier volet de réglage impérativement à confirmer avant l'arrivée de l'ensemble des mahoraises troupes; raison pour laquelle **Fahdedine Madi Ali**, directeur du CROS et chef-adjoint de cette délégation partait, dès ce samedi 19 août dans l'après-midi, en éclaireur : « *Lorsque nous nous sommes rendus la semaine passée sur zone, nous avons pu gérer tout ce qui est partie accréditations, transports et sécurité; nous avons également pu visiter et arrêter notre venue sur 3 hôtels. Il reste à confirmer la chose encore avec 2 supplémentaires. Madagascar est un pays particulier où les choses ne peuvent intégralement se faire à distance, sachant d'autant plus que l'organisation des jeux en leur territoire s'est confirmée que 18 mois avant le commencement. Tout a donc été question d'urgence pour eux et bien évidemment pour nous, tributaires*



(3 premiers en partant de g.) Djassim Ahamada, Kamel Zoubert, Habab Abdou-Moktar. Membres de cette brillante d'équipe d'athlétisme mahoraise tout comme Ousseni Mohamed (tout à droite), candidat aux 100m – 4x100m et 4x400m qui au vu de son »grand« âge de 34 ans, a la chance de participer à ces jeux pour la 1ère et certainement derrière fois : « On a charbonné tous les jours durant cet été pour rester au top et en forme. Je me sens bien et motivé pour donner le meilleur. C'est une chance extraordinaire qu'il faut saisir.

de leur calendrier. Par ailleurs, cette année le challenge organisationnel se veut aussi double, notamment en lien avec le nombre conséquent que nous sommes. Une importante première ! ».

Bleu, Blanc, Rouge ! Vive la République Fran...

Eh bien non ! Une fois n'est pas coutume : Vive la République simplement Mahoraise ! Car oui, même si cette thématique plutôt tabou, ascendant tendue, brûlait l'ensemble des lèvres, elle n'a pas été officiellement énoncée lors de cet ultime rassemblement, sachant que la discrète consigne se voulait d'aborder le sujet dans le cadre des respectives fédérations et disciplines sportives, en petit comité.

Pour rappel historique, depuis la création de ces jeux en 1979, l'Union des Comores réfute l'appartenance française de Mayotte, relative au référendum de 1974, et avait, en ce sens, acté le fait qu'il soit spécifiquement stipulé cette neutralité



(de g. à d.) M. Vita et F. Madi Ali qui cravachent pour l'organisation de dernière minute sachant qu'il manque encore des passeports et autres couacs de circonstance. La réactive adaptation alliée à leur professionnelle réactivité font la force de ce CROS

patriotique dans le cadre des Jeux des îles. Requête institutionnelle et protocolaire qui n'a manifestement jamais trouvé réelle opposition de la part du Gouvernement Français bien qu'une sorte de fronde eut eu lieu régionalement, notamment lors de ces mêmes jeux en 2015, alors organisés à la Réunion. En effet, la délégation mahoraise ayant fait "provocatrice esclandre", en défilant derrière le drapeau tricolore, lors de la cérémonie d'ouverture, l'incident diplomatique fut plus que frôlé et le retrait quasi immédiat des athlétiques troupes comoriennes avait été ordonné par leurs représentants locaux, arrachant ladite nation de cette 9ème édition. Depuis, coucouche bannière et dos rond, pas d'impair quant à la charte et son consensus et plein engagement cette année d'**André Hana Resampa**, président du Comité



Elus présents à ce rassemblement et présentation d'organisation et d'équipement (de g. à d.) : Nadjayedine Sidi, Zouhourya Mouayad Ben et El Anrif Hassani



Caroline Plust, joueuse de basketball semi pro qui a évolué chez les Golden Force de Chiconi au poste d'ailier pendant 3 ans avant de partir récemment à Trith-Saint-Léger (59). Elle est revenue exprès pour ces jeux et apporter sa dynamique contribution technique au sein de notre équipe féminine mahoraise, elle qui manque sa préparation au sein de sa nouvelle équipe nordiste de l'Hexagone : « Cette année, les jeux tombent tard dans le calendrier mais il était hors de question que je les manque ».

d'organisation des jeux des îles et ministre de la jeunesse et des sports de Madagascar. Nos athlètes devront donc se contenter une fois de plus de l'hymne et du drapeau de ces jeux aux couleurs de « Maki », mascotte ambassadrice des JIOI2023...

On boycotte ou pas ?

Même si toute cette noble symbolique sportive se veut aussi d'aller dans le sens d'un rapprochement salutaire, faisant couler l'eau — que nous n'avons pas — sous les ponts Franco-Mahorais et Comoriens, il est de plus en plus palpable, une compréhensible révolte populaire qui tendrait tout simplement à écarter notre 101ème département de cette manifestation, pour ne plus jouer la carte de l'apatride abnégation consentie et faire valoir la pleine, nationale et internationale reconnaissance française de notre île.

Prise de la Bastille départementale et Kofia phrygien ? Nous avons justement souhaité aborder le délicat sujet, ce samedi matin, avec **Madi Vita**, au sortir de l'hémicycle, sachant d'autant plus la virulente actualité gouvernementale et la bourde (intentionnelle ?) du nouveau ministre de l'Education, qui ne semble

guère favoriser le combat de Mayotte face à sa française identité non discutable : « Il faut comprendre que nous acceptons cette situation car nous sommes avant tout sportifs soumis à cette charte. Bien-sûr que continuer dans ce sens n'a pas grande symbolique mais ces négociations relèvent de la politique internationale diplomatique, pas de nous locaux, en encore moins Cros. Nous savons pourquoi nous sommes dans cette configuration après, encore une fois, à chacun ses responsabilités. Je ne comprends pas les gens qui veulent boycotter ces jeux nous concernant. Cela ne ferait



Maki, logo officiel de ces JIOI2023 dont on aperçoit d'ailleurs le drapeau tout en bas à droite

qu'accentuer notre mise en retrait régionale et définitive et montrerait un manque de respect évident envers le pays organisateur. Boycoter pourquoi ? Pour entrer dans le jeu des Comores qui justement ne souhaitent pas voir les couleurs de Mayotte en cette manifestation. Nous avons réussi à tenir de par le Passé, tachons ne pas donner du pain béni à ces derniers. Notre mission c'est de participer, représenter dignement notre territoire et place aux parlementaires, à l'État Français pour faire le nécessaire au niveau de ces restrictions de charte et de faire avancer enfin les choses ».

Interrogés au compte-gouttes, dans l'ensemble les divers athlètes n'acquiesçaient pas non plus cette idée de retrait comme nous l'a formulé A. : « Bien sûr qu'on ne comprend pas ces règles et que cela représente une certaine frustration pour nous mais ça serait d'autant plus incompréhensible qu'on se prive de ces jeux. Cela est une extraordinaire opportunité aussi internationale pour l'ensemble des participants que nous sommes et pour laquelle nous nous sommes durement donné les moyens de nous entraîner en amont. On en parle entre nous mais cette histoire de boycott ne vient paradoxalement pas des athlètes qui sont les premiers concernés mais d'une minorité extérieure n'ayant rien à voir avec nos fédérations ou même le Cros.



Face à une question dans l'hémicycle quant à des éventuels signes d'appartenance nationale française et notamment du Drapeau Français, M. Vita a répondu : « Lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture, la Charte nous impose un drapeau et un hymne qui n'est pas le notre; nous ne sommes pas fiers de cette situation mais nous respectons l'aspect protocolaire. En dehors de ces 2 rendez-vous et pour vos photos, bien-sûr que vous pourrez porter et afficher ces petits drapeaux que nous vous fournissons »



Une partie de l'équipe de football posant fièrement dos à notre rade de Mamoudzou

Donc nous boycotter nous pour faire soi-disant révolte et faire avancer les choses, ben non, désolés ! Ça n'a pas de sens et ça n'est surtout pas comme ça que les choses évolueront ».

C'est donc dans une dominante joyeuse que les photos protocolaires de circonstance se sont déroulées dans la cour intérieure du Conseil départementale suscitant, soyons honnêtes, une certaine émotion de voir cette puissance vive et bleue, fin prête à défendre fièrement ses singulières couleurs dès cette fin de semaine. L'intégralité de la délégation sera répartie en 2 créneaux horaires logistiques, vols inclus, ce mercredi 23 août 2023.

Bonne chance à l'ensemble de

ces espoirs et visages du paysage sportif mahorais face à l'Île Maurice, aux Seychelles, aux Comores, aux Maldives, à La Réunion et, bien-entendu, face à Madagascar; donnez le meilleur de vous même, dépassez-vous, épanouissez-vous et, surtout, Allez Mayotte !

MLG

L'actualité sportive sera retransmise via les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) du CROS Mayotte ainsi que directement via le [site officiel de ces JIOI2023](#)

**Seront représentées les disciplines suivantes : Badminton, Judo, Athlétisme, Basketball 3×3 et 5×5, Rugby, Tennis, Cyclisme, Karaté, Kick-Boxing, Pétanque, Football, Handball, tennis de table, Taëkwondo, Haltérophilie ainsi que les équipes Jeunesse.*



La maman de notre futur porte-drapeau très émue et légitimement fière confiant à l'assemblée que plus jeune, elle a interdit à son fils de faire du foot par peur qu'il se blesse. Grâce à elle, il est devenu le champion de saut en longueur que nous connaissons ! Marahaba Maman Djassim



Allez Mayotte !



AUTO - HABITATION - FAMILLE

Un seul pack qui assure votre famille et vos biens

Assurez votre habitation, votre auto et protégez votre famille avec Allianz pour bénéficier de nos garanties et profiter de remises jusqu'à 50% sur vos contrats pendant toute leur durée de souscription.

Rendez-vous en agence Allianz ou sur [outre-mer.allianz.fr](https://www.outre-mer.allianz.fr)

**JUSQU'À 50%
DE RÉDUCTION***



Document à caractère publicitaire

* Sur les affaires nouvelles des quatre produits Auto, Multirisque Habitation, Garantie des Accidents de la Vie et Protection Juridique en cas de souscription simultanée des quatre produits. 10% de remise sur les produits Auto et Multirisque Habitation, 25% sur le produit Protection Juridique et 50% sur le produit Garantie des Accidents de la Vie. Voir conditions en Agence.

Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 euros - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 R.C.S. Nanterre
Protexia France Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 1.895.248 euros - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex - 382 276 624 R.C.S. Nanterre

SOCIÉTÉ : Aménagement : Sada va enfin avoir son nouvel Hôtel de Ville

Vendredi avait lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du futur Hôtel de Ville de Sada en présence d'un parterre d'invités tels le sénateur Thani Mohamed Soilihi, le préfet, Thierry Suquet, ainsi que le 1er vice-président du Conseil départemental en charge de l'Aménagement du territoire, Infrastructures et Foncier, Salime Mderé.

C'est un chantier qui tient en haleine la population de Sada depuis quatre ans maintenant, depuis la destruction de l'ancienne mairie en 2019. La municipalité va enfin avoir un nouvel Hôtel de Ville qui devrait être livré d'ici fin 2024, début de 2025 pour le plus grand bonheur des administrés car

« Sada est sans doute la seule ville de France à ne pas avoir d'Hôtel de Ville » a déclaré Houssamoudine Abdallah, maire de Sada, dans son discours d'introduction. En effet, depuis la destruction du bâtiment de l'ancienne mairie, les différents services ont été éparpillés un peu partout sur la commune entraînant de nombreuses difficultés pour les usagers.

Aussi cette cérémonie de la pose de la première pierre du nouvel Hôtel de Ville est l'aboutissement d'un long travail. « La population était sceptique sur la concrétisation de ce projet. Après trois ans de travail acharné avec le Conseil départemental, l'État et l'AFD (Agence française de développement), nous

franchissons aujourd'hui, 18 août 2023, une nouvelle étape en officialisant la pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville », s'est ainsi réjoui Houssamoudine Abdallah.

Un projet au financement pas encore bouclé

A l'origine le projet devait coûter 8.4 millions d'euros, mais suite à la crise de la Covid, ce dernier a dû être révisé à la hausse si bien qu'il atteint aujourd'hui la coquette somme de 10.3 millions d'euros dont environ 9.5 millions d'euros pour les travaux et un peu plus de 700.000 euros pour les études. « A ce jour le budget n'est pas encore bouclé puisque nous n'avons



Le maire de Sada, Houssamoudine Abdallah, aux côtés du préfet Thierry Suquet, du sénateur Thani Mohamed Soilihi et du 1er vice-président du Conseil départemental, Salime Mderé.

obtenu qu'environ 2.5 millions d'euros, précise Houssamoudine Abdallah. Nous sommes en cours de signature pour une aide de 400.000 euros auprès de la préfecture et nous allons également solliciter le Conseil départemental une nouvelle fois à hauteur de 2.1 millions d'euros. Au total sur ce projet la mairie va investir 3 millions d'euros en fonds propres, notamment avec une souscription auprès de l'AFD ». Le maire n'a pas attendu d'avoir eu l'ensemble des financements pour commencer les travaux. « Si j'avais attendu, le projet n'aurait sans doute jamais vu le jour ». Aussi, bien que ce fut la cérémonie de la pose de la première pierre, les travaux concernant les fondations ont déjà commencé depuis le mois d'avril. « Nous avons déjà débloqué environ 1.950 million d'euros pour que les entreprises puissent commencer le chantier », explique l'édile.

La surface du nouvel Hôtel de Ville devrait avoisiner les 3.600m² avec en sous-sol un parking pouvant accueillir 28 véhicules, de nombreux bureaux au rez-de-chaussée ainsi qu'aux différents étages. Ce nouveau bâtiment va ainsi permettre un gain d'efficacité, un gain économique (ndlr : la commune de Sada dépense près de 250.000 euros par an en locations de locaux et de fonctionnement divers), et proposera un accueil digne et accessible pour les usagers mais aussi une amélioration des conditions de



Wendy Brochard est l'une des architectes de ce projet.



Houssamoudine Abdallah a posé symboliquement la première pierre.

travail pour les agents et les différents services municipaux. Le maire est donc à la fois fier et heureux de voir ce projet, initié en 2020, avancer pour le bien-être de ses administrés. Salime Mdéré a ainsi assuré le soutien du département dans le financement de ce projet. « Cet édifice représentant la République mérite de voir le jour à Sada », a-t-il déclaré. Le préfet, Thierry Suquet, s'est également félicité de la concrétisation de ce projet. « La mairie est un symbole de la République, elle est présente dans chaque ville et village de France. Elle représente la primauté du pouvoir politique sur le pouvoir économique et le pouvoir spirituel. Cette cérémonie de la pose de la première pierre marque ainsi la présence de la République sur ce territoire et l'affirmation de l'État. Sada est une ville qui avance qui bouge et qui tient ses engagements », s'est-il exprimé.

Wendy Brochard du cabinet *Co-Architectes*, est l'une des architectes du projet et pour elle c'est d'une ampleur inédite « du fait d'un tissu urbain dense et des contraintes. Il y aura des modules perchés qui feront écho aux maisons avoisinantes, indique-t-elle. Devant, il y aura un espace public, un parvis. La salle des mariages qui se situera au rez-

de-chaussée aura une continuité avec le parvis. On pourra donc prolonger la salle des mariages si besoin... ». Par ailleurs, les matériaux utilisés pour la construction du bâtiment seront le béton « pour sa solidité, mais aussi la BTC (Brique de Terre Compressée), notamment en façade avec des murs de remplissage et de doublage. Nous voulons promouvoir la filière de ce matériau propre à Mayotte, tout en respectant une exigence de qualité », poursuit-elle.

Ainsi d'ici la fin de l'année 2024, voire le début 2025, la Ville de Sada devrait avoir, enfin, son Hôtel de Ville flamboyant, regroupant l'ensemble de ses services administratifs et permettre ainsi un meilleur accueil aux usagers. En attendant Houssamoudine Abdallah va inaugurer la semaine prochaine six nouvelles classes ainsi qu'un réfectoire et en septembre prochain une crèche de 40 places qui devrait ouvrir au 1^{er} janvier 2024. « Les travaux sont quasi finis... Il ne manque plus que les dernières autorisations, mais surtout nous devons recruter d'ici-là des assistantes maternelles », explique-t-il.

B.J.

ÉCONOMIE: Gérald Darmanin annonce une mission de lutte contre l'inflation et la vie chère dans les territoires ultramarins.

Dans le cadre de son déplacement interministériel en Polynésie française, le Premier ministre a déclaré sa volonté de lutter contre « les monopoles économiques » dans les Outre-mer.

Aux côtés de la ministre des sports **Amélie Oudéa-Castera** et du nouveau ministre délégué aux Outre-mer, **Philippe Vigier**, **Gérald Darmanin** a stipulé, ce dimanche 20 août 2023, que dès son retour à Paris, il allait lancer une mission « pour faire le constat des monopoles » nous indiquent nos confrères de l'AFP, afin justement de barrer la route « aux prix très élevés » qui touchent l'ensemble de territoires ultramarins français.

S'inscrivant dans la continuité des



A. Oudéa-Castera, G. Darmanin et P. Vigier

mesures notamment proposées dans ce [dernier CIOM 2023](#), ces déclarations sont loins d'être tombées dans l'oreille d'un sourd.

On reste en éveil et on scrute l'horizon, tout comme le total des futurs tickets de caisse... Affaire à suivre !

9^{ème} SALON du TOURISME et des LOISIRS de MAYOTTE

Re-Découvrons nos territoires mahorais !

8-9-10 septembre 2023

Place de la République Mamoudzou

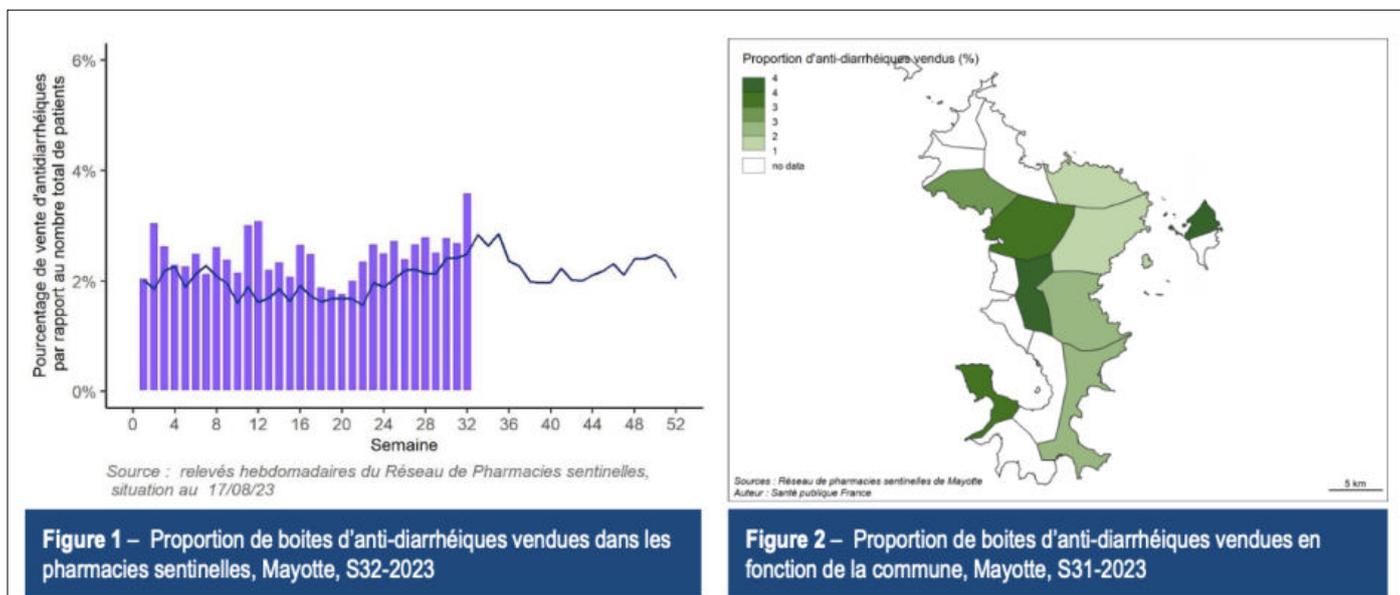
ANIMATIONS - DÉGUSTATIONS - INITIATIONS

BILLET D'AVION À GAGNER

DÉPARTEMENT MAYOTTE

MAYOTTE AGENCE TOURISME & AFFILIÉS

SANTÉ : Bulletin Santé publique France sur les épidémies de gastro-entérites



Au regard de ce calendrier épidémiologique fortement propice aux cas de gastro-entérites et d'infections cutanées, en cet hiver austral allié à cette restriction d'accès à l'eau potable, la cellule de Santé publique France-Mayotte fait un point bi-mensuel de la situation face aux risques sanitaires existants.

Au regard de ce calendrier épidémiologique fortement propice aux cas de gastro-entérites et

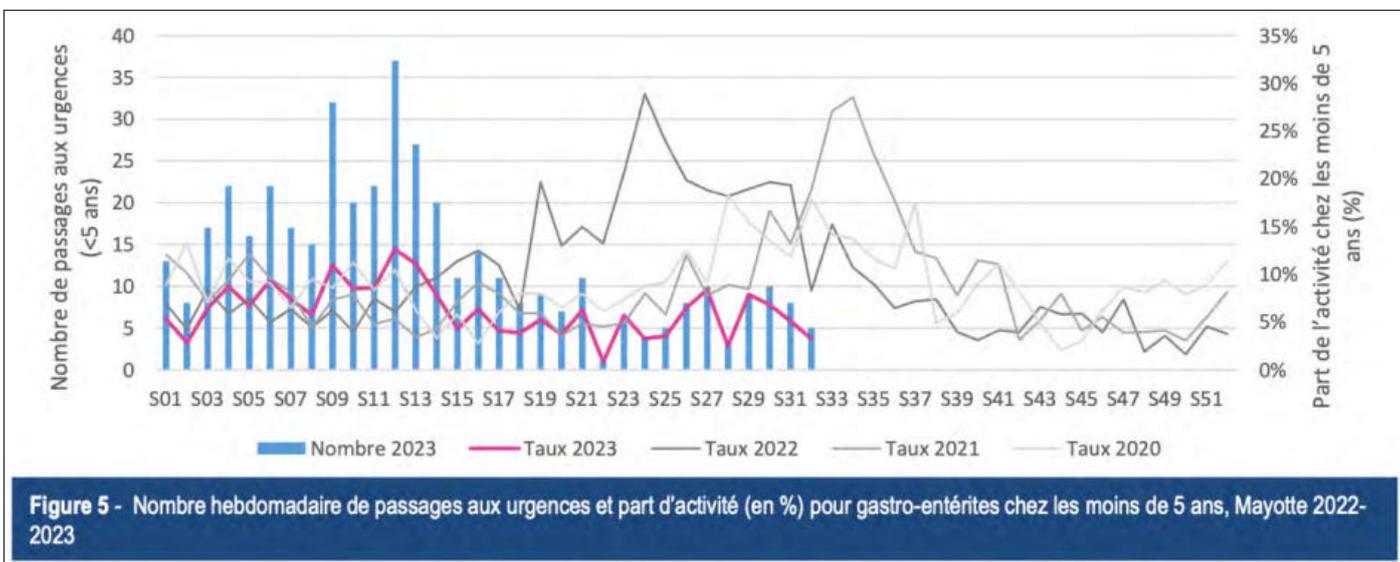
d'infections cutanées, en cet hiver austral allié à cette restriction d'accès à l'eau potable, la cellule de Santé publique France-Mayotte fait un point bi-mensuel de la situation face aux risques sanitaires existants.

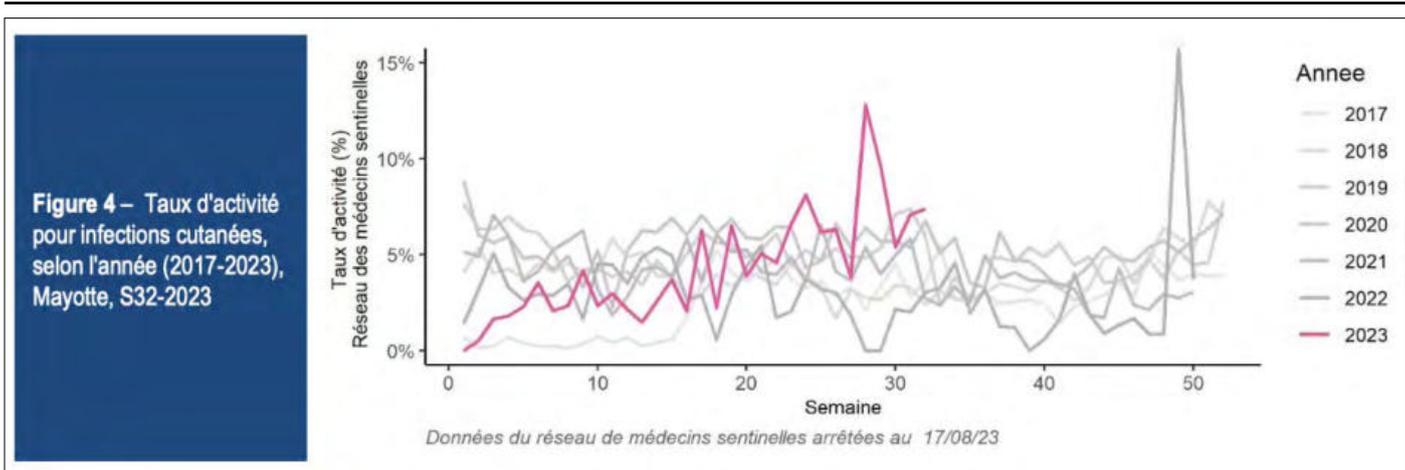
- L'augmentation des ventes d'anti-diarrhéiques se confirme en comparaison du précédent bulletin mais semble relativement de niveau similaire à ce qui a été observé les précédentes années. Les communes les plus touchées sont celles de Boueni,

M'tsangamouji et Tsingoni à hauteur de 3% et Dzaoudzi et Ouangani excédant les 4%.

- Concernant le taux de fréquentation des urgences pour motif de gastro-entérite, notamment chez les moins de 5 ans, il est là aussi relativement stable, voire inférieur, en comparaison des observations antérieures.

- Pour ce qui est des consultations chez les médecins dits sentinelles, du réseau, concernant les in-



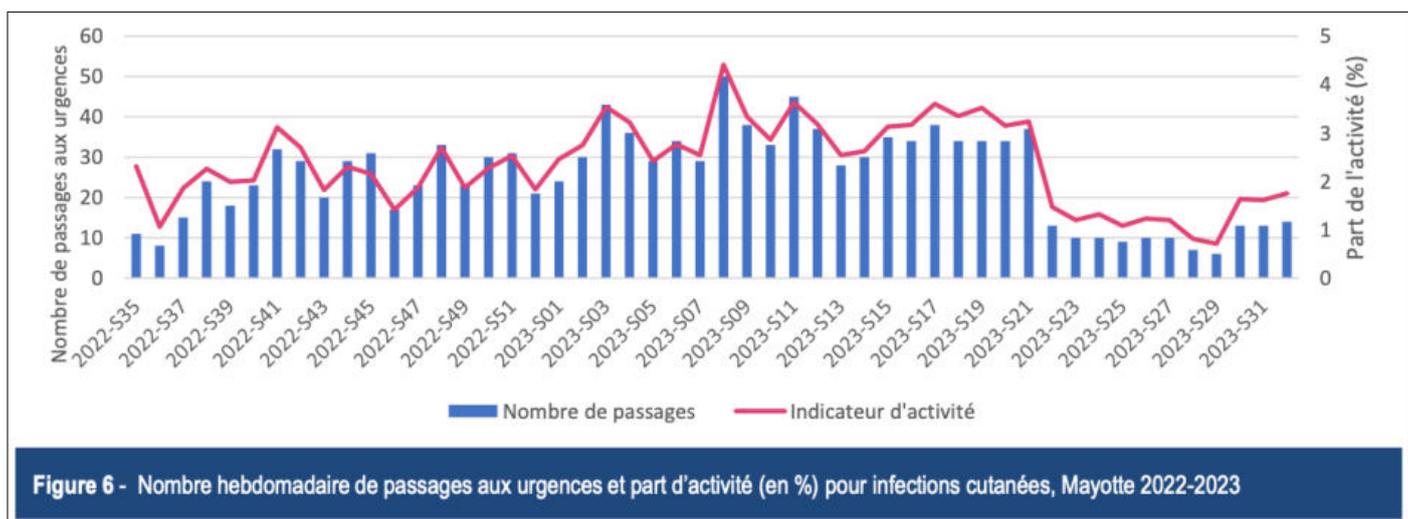


fections cutanées de types folliculite, impétigo, abcès ou encore furoncle par exemple, le taux se veut plus élevé en comparaison des précédentes années observées avec, de surcroît, une augmentation de l'activité spécifique-

ment en lien avec ce motif.

Concernant le volet hospitalier en ce même sens, une légère augmentation est à notifier après 7 semaines de baisse significatives.

Au regard de la situation, l'Agence régionale de Santé et la Préfecture de Mayotte rappellent les précautions à prendre.



Comment s'en protéger ?

Utilisez des toilettes pour vos besoins

Lavez vos mains à l'eau et au savon

Consommez de l'eau potable

Lavez vos aliments à l'eau propre

Ne vous baignez pas en rivière ou en zone d'eau stagnante

Lavez votre kapok tous les jours

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

scannez moi

Consultez nos pages d'annonces légales en ligne

Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !

RECOMMANDATIONS SANITAIRES
en période de pénurie d'eau

EAU POTABLE

Pour boire, faire à manger, se brosser les dents, utilisez de l'eau potable

EAU DU ROBINET

COUPURES NOCTURNES
durant les 6 premières heures après la remise en eau

COUPURES DE 24H
durant les 12 premières heures après la remise en eau

EAU EN BOUTEILLE

- Portez l'eau du robinet à ébullition. Faites-la bouillir pendant 5 minutes.
- Laissez refroidir l'eau pour éviter tout risque de brûlure.
- Puis, stockez l'eau refroidie dans un récipient propre, fermé et à l'abri de la chaleur.

Comment transporter et stocker l'eau potable ?

- Utilisez un contenant alimentaire* servant à transporter et stocker l'eau potable.
- Assurez-vous de bien le nettoyer avant de le remplir.
- L'eau potable ne doit pas être stockée plus de 48 heures pour les usages alimentaires (boire, faire à manger, se brosser les dents).

INTERDIT D'UTILISER CES EAUX

Eau de rivière Eau du puits Eau de pluie

Pour boire, cuisiner et se brosser les dents

*Récipient contenant de l'eau potable à n'utiliser que pour faire la cuisine, boire et se brosser les dents.

ars
LES EAUX DE MAYOTTE

LE JDM

C'est partout Pour tous

CREATION MAYOTTE-COMMUNICATION YT

Les maladies liées à l'eau

Hépatite A	Yeux jaunis	Urine foncée	Diarrhées
	Malaise	Fièvre	Grande fatigue
Shigellose	Diarrhées avec du sang pendant 2 ou 3 jours	Douleurs abdominales, fausse envie d'aller aux toilettes	
	Sensation de brûlures au niveau de la vessie et/ou de l'anus	Fièvre	
Typhoïde	Douleurs abdominales	Constipation / Diarrhées	
	Fièvre prolongée	Faiblesse musculaire	Stupeur

ANNONCES LEGALES

DEMANDE DE PUBLICATION

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou - CADEMA

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976), Contact : Monsieur Le Président Rachadi SAINDOU, Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269639100. Courriel : bm.ahmed@cadema.yt. Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr> Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché est attribué par une centrale d'achat

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de prestation de service de traiteur

II.1.2) Code CPV principal

55520000

ANNONCES LÉGALES

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

La prestation inclut la réalisation de différents types de restauration PRESTATION PAUSE-CAFE - thé, café - jus de fruit -mignardises par personnes sucrées et /ou salées PLATEAU REPAS -entrée -plat -fromage -dessert prêt à la consommation BUFFET ELABORE - il s'agit d'une prestation comprenant plusieurs propositions et animations culinaires, sucrées et salés, faisant office de repas complet

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

55520000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Sur l'ensemble du territoire de la CADEMA

II.2.4) Description des prestations

Marché de prestation de service de traiteur

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 30%

Qualité

Prix de Prestation : 30% Valeur Technique : 30% Caractère esthétique : 40%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 02 octobre 2023. Jusqu'au : 01 octobre 2024. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 22 septembre 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 2 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : vendredi 22 septembre 2023 - 12:00 Lieu : La Cadema.

ANNONCES LÉGALES

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Le marché est reconductible 3 fois (12 mois)

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou
Jardin les Haut du Collège , 97600 Mamoudzou
FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Mamoudzou Jardin les Haut
du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements
peuvent être obtenus concernant l'introduction des
recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

16 août 2023



Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou - CADEMA (976)

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce 97600 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou (976), Contact : Monsieur Le Président Rachadi SAINDOU, Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269639100. Courriel : bm.ahmed@cadema.yt. Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-se->

[curises.fr](https://www.marches-securises.fr)

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché est attribué par une centrale d'achat

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE RELATIVE AU TRAVAUX d'aménagement dans le cadre de la RHI Ravines : parcelles Convalescence

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Le projet d'aménagement du présent marché s'intègre dans le cadre d'une opération multi sites de résorption de l'habitat indigne des Ravines. Les études pré opérationnelles ont débuté en septembre 2020 avec le bureau d'étude Air Architecture. Elles sont composées de 3 phases : - Diagnostic de l'existant : socio-économique, urbain, environnemental, VRD, etc - Présentation des principes d'aménagement - Arrêt du projet, bilan financier et accompagnement social.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71000000

ANNONCES LÉGALES

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : la CADEMA

II.2.4) Description des prestations

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE RELATIVE AU TRAVAUX d'aménagement dans le cadre de la RHI Ravines : parcelles Convalescence

Le projet d'aménagement du présent marché s'intègre dans le cadre d'une opération multi sites de résorption de l'habitat indigne des Ravines. Les études pré opérationnelles ont débuté en septembre 2020 avec le bureau d'étude Air Architecture. Elles sont composées de 3 phases :

- Diagnostic de l'existant : socio-économique, urbain, environnemental, VRD, etc
- Présentation des principes d'aménagement
- Arrêt du projet, bilan financier et accompagnement social.

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 40%

Qualité

Prix de Prestation : 40% Valeur Technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 36 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 29 septembre 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : vendredi 29 septembre 2023 - 12:00 Lieu : La Cadema.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

ANNONCES LÉGALES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou
Jardin les Haut du Collège , 97600 Mamoudzou
FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

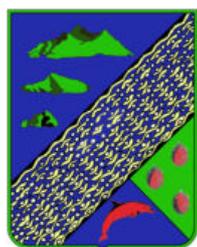
Le Tribunal Administratif de Mamoudzou Jardin les
Haut du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements
peuvent être obtenus concernant l'introduction des
recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 août 2023



Ville de M'Tsamboro (976)

170, avenue de la mairie
BP115

97630 M'Tsamboro

AVIS D'ATTRIBUTION SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mtsamboro (976), Numéro national d'identification : 20000884500014, Contact : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MTSAMBORO, 170, avenue de la mairie BP115, 97630 M'Tsamboro, FRANCE. Tél. : +33 269621950. Fax : +33 269621960. Courriel : mairie@mairie-mtsamboro.fr. Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : AVIS D'ATTRIBUTION AU LAUREAT
DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA
CREATION D'UN GYMNASSE SUR LA COMMUNE DE

M'TSAMBORO

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Le présent concours d'architecture sur « Esquisse » est organisé par la Commune de M'Tsamboro en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction d'un Gymnase sur sa commune.

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché

8700000 euros

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

Lieu principal d'exécution : La Commune de M'tsamboro

II.2.4) Description des prestations

concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la création d'un gymnase sur la commune de M'tsamboro

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40% Qualité

Prix de prestation : 40%

Valeur technique et capacité professionnelle : 60%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure restreinte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la pré-

ANNONCES LÉGALES

sente procédure

Référence de l'avis au JO : 2022/S100-277163 du 23 mai 2022

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT N°1 / Marché N°1 : Attribué

Intitulé : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN GYMNASSE SUR LA COMMUNE DE M'TSAMBORO

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

28 juillet 2023

V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

TAND'M ARCHITECTES, Numéro national d'identification : 06635227900021, 12 rue des 100 villas, 97600, MAMOUDZOU, FRANCE. Tél : +33 639224149. Fax : +33 269628370. Courrier électronique : agence@tand-m-architectes.com. Code NUTS : FRY5.

Adresse internet : <http://www.tand-m-architectes.com>

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

Estimation initiale du montant : 850935 euros (Hors TVA). Valeur totale : 850935 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou Les Hauts des Jardins du Collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Le Tribunal Administratif de Mamoudzou Les Hauts des Jardins du Collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

fr.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 août 2023

